



Département du MORBIHAN

2026/26/02/21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (**arrivée à 21h49**), GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOJJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 09/03/2026

Publié ou notifié le 19/03/2026

Certifié exécutoire le 19/03/2026

A GOURIN, le 10/03/2026.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



21- DEMANDE DE PARTICIPATION DE AR REDAGEG 2026, À LA PROMOTION DU BRETON

Pour 2026, dans le cadre de la promotion du breton, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour une participation de 350 € au bénéfice de l'association Ar Redageg.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DONNE un avis favorable à la participation de la commune à la promotion du breton,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer, à cet effet, le devis de 350 € au bénéfice de l'association Ar Redageg.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260221-DE

Département du MORBIHAN

A Gourin, le 26 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.